

# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET



33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

N° D2017-119

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 12 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le douze du mois de décembre à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Borcq sur Airvault sous la présidence de Pascal BIRONNEAU, 1<sup>er</sup> Vice-président, en l'absence du Président de la CCAVT, Olivier FOUILLET.

#### **20 présents + 4 pouvoirs :**

##### **Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Jacques METREAU, Huguette ROUSSEAU, Claire SAINCOURT, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT,
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT,
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER,
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT,
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnière : Frédérique DAMBRINE,
- ✓ Commune de Maisontiers :

##### **Membre suppléant présent :**

- ✓ Commune de Maisontiers : Alain GILLES

##### **4 pouvoirs :**

- ✓ Olivier FOUILLET a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Jacky METAY a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

**Excusé (e) s :** Olivier FOUILLET, Ludovic BARREAU, Mathias DIXNEUF, Jean-Marie COLIN, Jean-François COIFFARD, Jean-Michel PROUST, Jacky METAY

**Joël MEUNIER a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation** : Jeudi 7 décembre 2017

### FINANCES COMPTABILITE FISCALITE INDEMNITES DES ELUS – MODIFICATION DES BAREMES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-20, L.2123-23,
- L.5211-12 et R.5214-1
- Vu la délibération n° D2017-052 du 13 juin 2017 fixant les indemnités du Président, des Vice-présidents de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet en faisant référence à l'indice brut 1022 de la fonction publique territoriale
- Considérant que pour appliquer la modification des barèmes de la fonction publique aux indemnités des élus il convient de modifier la délibération n° D2017-052

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide que la délibération n° D2017-052 du 13 juin 2017 soit modifiée ainsi qu'il suit :

- ✓ Les taux et montants des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents sont ainsi fixés :

PROPOSITION	INDEMNITE MAXIMUM tranche 3 500 à 9 999 habitants		INDEMNITE MENSUELLE VOTEE à effet au 1er janvier 2018		
	indice brut de référence	% maximum	% voté par rapport au % maximum	soit % voté par rapport à l'indice 1027	montant brut au jour de la délibération
Président	1027	41,25	55,53	22,91	891,06
1er VP		16,50		9,16	356,27
2ème VP		16,50		9,16	356,27
3ème VP		16,50		9,16	356,27
4ème VP		16,50		9,16	356,27

- ✓ Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et sont actualisées en fonction de l'évolution de la valeur de l'indice de référence.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, Pascal BIRONNEAU

AR-Préfecture

079-200041416-20171212-D2017119-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-12-2017

Publication le : 21-12-2017

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48